

DEPARTEMENT
DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Séance du : 24 mars 2022

Compte-rendu affiché le 29 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18
mars 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER,
Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric
RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric
VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Laurent
KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI,
Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane
NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,
Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma
REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Coralie
TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Céline MAROLLEAU, Caroline
VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Coralie TRACQ à
Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick
FAURE, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

CRÉATION DES EMPLOIS NON
PERMANENTS SAISONNIERS POUR
L'ÉTÉ 2022

Délibération : 03.2022.046

Transmis en préfecture le : 29/03/2022

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers. Ces besoins concernent plus particulièrement les services logistique, entretien des bâtiments, espaces verts et sport.

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers en s'appuyant sur la journée «job dating » organisée par le service petite enfance - jeunesse, afin de rencontrer dans un premier temps les candidats en recherche d'emploi. Dans un deuxième temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités de ces derniers.

Les postes concernés sont les suivants :

Service espaces verts : 2 emplois du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2022 et du 1^{er} août 2022 au 31 août 2022 sur des fonctions d'aide jardinier.

Service entretien des bâtiments : 2 emplois du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2022 et du 1^{er} août 2022 au 31 août 2022 sur des fonctions d'agents techniques des bâtiments.

Service logistique : 2 emplois du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2022 et du 1^{er} août 2022 au 31 août 2022 sur des fonctions d'agents logistiques.

Service des sports : 3 emplois du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, sur des fonctions de gardiens de gymnase du 25 juillet 2022 au 20 août 2022, et de gardiens de stades spécialisé en espaces verts pour les périodes du 11 juillet 2022 au 7 août 2022 et du 18 juillet 2022 au 14 août 2022.

Vu les articles L 313-1 et L332-23 du code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du Comité technique commun ville et CCAS en date du 11 mars 2022 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 17 mars 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CREER** 9 emplois non permanents tels que mentionnés dans la présente délibération.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la ville au chapitre 012.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.

